

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 25/2016

Rénovation du bâtiment 1530 Jeunes

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 4 décembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 25/2016 était composée de Madame et Messieurs :

- Colette Conchin
- Malgorzata Binggeli
- Jérôme Friedli
- Sylvain Quillet en remplacement de Franck Magnenat
- Juan Carlos Tapia
- Logan Duc
- Philippe Savary, en qualité de Président rapporteur

La commission a siégé à 1 reprise le mercredi 30 novembre. Tous les membres étaient présents.

Elle a dans un premier temps pris connaissance du dossier après un tour de table des commissaires. Plusieurs questions et interrogations sont apparues aux yeux des commissaires.

- Pour mettre sur pied ce projet de rénovation et affecter ce bâtiment à l'accueil parascolaire es-ce-que tous les acteurs ont été approchés et consultés ?
- D'autres solutions plus économiques et adaptées existent-elles à Payerne et ont-elles été envisagées et chiffrées par la municipalité ?
- Le projet tel que présenté correspond-t-il aux attentes de l'ASIPE ?
- Pourquoi n'est-il pas prévu de WC pour les personnes à mobilité réduite ?
- La capacité d'accueil de 48 personnes sera-t-elle suffisante ou pas ?

Préambule :

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé d'octroyer une 33e période d'enseignement aux élèves de 9e année dès août 2017. Cette période supplémentaire sera progressivement introduite dans les classes de 10 et 11e année. L'ESPE sera forcé de placer cette période en fin de matinée (de 11h15 à 12h00) ou en fin d'après-midi (de 16h00 à 17h00). De nombreux élèves seront donc dans l'impossibilité de rentrer chez eux à midi, selon les modalités d'organisation des heures de l'enseignement.

Les élèves terminent majoritairement leurs cours à 11h10 chaque matin. Ceux qui ne peuvent ou ne veulent rentrer jusqu'à leur domicile pendant la pause de midi ont la possibilité de profiter de la structure actuellement mise en place par l'ASIPE : un accompagnement dans un restaurant de la place, quatre fois par semaine, assurant une prise en charge de 12h00 à 13h15. Les élèves prennent un repas chaud sous surveillance d'un adulte. Ils paient 11.- pour ce repas. Le salaire de l'accompagnatrice est pris en charge par l'ASIPE.

Les élèves sont laissés sans surveillance de 11h10 à 13h35. Ils n'ont, en principe, pas le droit de rester en classe ou dans les bâtiments. S'ils ne rentrent pas chez eux, ils doivent rester dehors, soit pour attendre midi et l'accompagnatrice ASIPE (s'ils veulent profiter de cette offre) soit pour attendre 13h35 pour reprendre les cours de l'après-midi. Ces élèves qui proviennent principalement des communes les plus éloignées de Payerne ne disposent pas de conditions minimales leur permettant d'avancer à leurs devoirs pendant la pause de midi, ni de se restaurer en consommant un repas qui leur aurait été remis à domicile.

Avec l'arrivée de l'automne, la direction de l'ESPE a été sollicitée à plusieurs reprises par des parents concernés. Ils demandent instamment que l'Autorité responsable organise un accueil parascolaire minimal, permettant à leurs enfants de travailler et de se restaurer au chaud et sous surveillance. - Les deux nouvelles classes de raccordement sont composées de nombreux élèves domiciliés encore bien plus loin que nos élèves de 9e à 11e année (Avenches, Vully, Moudon). Le besoin de structure d'accueil de midi a donc sensiblement augmenté.

Vu ce qui précède, en fonction de l'art. 63a de la Constitution de l'État de Vaud, des articles 29 et 30 de la Loi sur l'enseignement obligatoire et des articles 23 et 24 du règlement d'application de la LEO, la direction de l'établissement secondaire de Payerne et environs demande à l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs d'organiser un accueil parascolaire pour ses élèves de 11h15 à 13h15 quatre fois par semaine, le plus vite possible.

Objet du préavis :

En cours de séance, Monsieur Julien Mora Municipal nous a rejoint afin de répondre à nos questions. La commission le remercie.

Toutes les possibilités ont été envisagées. Le remplacement du bâtiment existant a été abandonné rapidement pour des questions de coûts. La solution proposée apparaît actuellement comme étant la mieux adaptée sur tous les plans.

Les différents acteurs touchés par ce projet ont été consultés .

Le projet correspond dans un premier temps aux attentes de l'ASIPE. Car la loi scolaire demande aux établissements scolaires de mettre sur pied un accueil parascolaire.

La question sur les WC pour les personnes à mobilité réduite a pris une bonne partie des échanges avec Monsieur Mora qui a répondu que ce n'était pas une priorité dans cette transformation, et qu'il y avait des WC dans le bâtiment des sports. Les commissaires constatent que l'on fait peu de cas avec la problématique des personnes à mobilité réduite. Néanmoins il nous présente un nouveau projet avec cette fois un WC pour ces dernières personnes. Il apparaît alors qu'avec un peu de bonne volonté on peut discuter. Le coût de ces transformations serait de 2'500.--fr supplémentaires.

La volonté de ne pas mettre un moyen pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à cette espace a interpellé la commission. Surtout que cet espace ne sera occupé que la journée par l'école et que de ce fait il pourrait servir le soir ou d'autres jours pour des associations ce qui permettrait d'optimiser l'occupation de ces locaux.

Monsieur Mora nous dit que cela sera fait si nécessaire, ce qui n'a pas convaincu la commission après de francs échanges. Monsieur Mora nous annonce que ces 2 problématiques (WC pour personnes à mobilité réduite et monte charge) pourront être absorbées par le poste du coûts des travaux <<divers et imprévus>>.

La commission émet le vœux que la municipalité exécute lors de cette rénovation les aménagements d'accès et de commodités pour personnes à mobilité réduite (WC et monte charge).

Conclusions:

Au vu des discussions, des précisions et intentions apportées par Monsieur le Municipal Mora, à l'unanimité de ses membres, la commission vous propose d'accepter ce préavis et de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Payerne

vu Le préavis n° 25/2016 de la Municipalité du 9 novembre 2016 ;

oui Le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cette objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les travaux tel que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr.252'000.-- TTC ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr.252'000.-- TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr.252'000.-- et de l'amortir sur une durée de 25 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission
Savary Philippe
Président rapporteur

